

Website Disclosure - SFDR

Nom du Produit : NN GS Emerging Markets Debt Fund
Classification : article 8
Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 549300P1862TXM0YEB58
Version : 17/08/2023

a) Résumé

Le présent document offre un résumé des renseignements sur ce Fonds dans le cadre du Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Ceci n'est pas du matériel de marketing. Ces renseignements sont requis par la loi pour aider les investisseurs potentiels à comprendre les caractéristiques et/ou objectifs ainsi que les risques liés à la durabilité de ce Fonds. Nous vous conseillons de lire ce document conjointement avec d'autres documents pertinents concernant ce Fonds afin de décider en toute connaissance de cause s'il convient d'investir ou non.

Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales par le biais de :

- Restriction des émetteurs impliqués dans des activités controversées et ayant des comportements controversés
- Les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action », sont également soumis à des restrictions
- Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption

Indicateurs

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds :

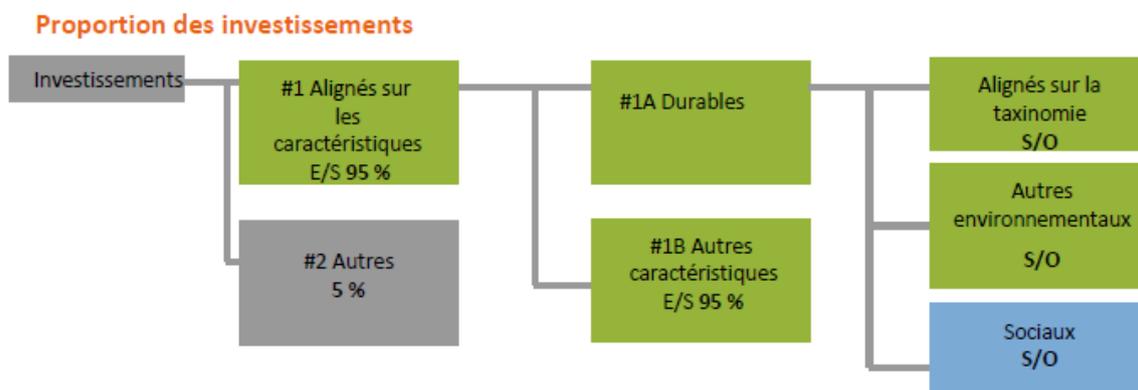
- Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion
- Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un « Appel à l'action » sur la liste du Groupe d'action financière
- Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Stratégie d'investissement

Pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, le Fonds applique les principes suivants :

- L'Actionnariat actif (gérance) fait référence au dialogue et à l'engagement avec les émetteurs et à l'exercice des droits de vote – c'est un outil utilisé par la Société de gestion pour encourager les émetteurs à adopter des comportements et des pratiques plus durables.

- Le Fonds intègre les informations sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ses investissements en appliquant l'approche de la Société de gestion en matière d'intégration ESG.
- Le Fonds applique les critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion qui, comme stipulé dans la politique d'investissement responsable de la Société de gestion, limitent les investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et ayant un comportement controversé.



Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion utilise une approche systématique pour surveiller le respect des éléments contraignants au niveau des titres et/ou du portefeuille. Les équipes d'investissement ont la responsabilité principale de garantir l'adhésion continue (avant et après la transaction). Il incombe à la supervision indépendante de surveiller et à la fonction Conformité de fournir, le cas échéant, des conseils sur la résolution des violations.

Méthodes

Les équipes d'investissement de la Société de gestion peuvent utiliser un certain nombre de styles différents pour intégrer les considérations ESG dans la sélection des actifs et la construction du portefeuille.

Sources, traitement des données et limites

La Société de gestion exploite des sources de données externes pour compléter la recherche interne sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales des produits. Bien que la disponibilité et la qualité des données ESG continuent de s'améliorer, la Société de gestion ne croit pas qu'il existe actuellement un fournisseur de données ESG qui propose globalement les données sous-jacentes les plus utiles. Par conséquent, la Société de gestion sollicite plusieurs fournisseurs tiers pour répondre aux divers besoins et cas d'utilisation.

Diligence raisonnable

Étant donné la conviction que les facteurs ESG peuvent influencer sur le rendement et le profil de risque des investissements, la Société de gestion cherche à comprendre l'impact des risques liés aux enjeux ESG. Le Cadre d'investissement responsable, en particulier les critères de restriction, l'intégration ESG et l'engagement et le vote (gérance), est appliqué à tous les émetteurs dans le cadre du processus de diligence raisonnable. L'intégration et la gestion des risques et des opportunités de durabilité par le biais de la diligence raisonnable relèvent principalement de la responsabilité des équipes d'investissement (première ligne). Le service de gestion des risques (deuxième ligne) a la responsabilité de gérer les risques de durabilité identifiés par le biais de la supervision, de

l'engagement avec la première ligne lorsque les niveaux de risque de durabilité dépassent la propension au risque de l'entreprise et/ou que des indicateurs spécifiques dépassent leurs seuils prédéfinis. La Société de gestion utilise également des systèmes de surveillance internes pour vérifier la position de l'émetteur par rapport aux principes directeurs conçus pour garantir la conformité aux indicateurs de durabilité.

Politiques d'engagement

L'engagement auprès des sociétés en portefeuille et des émetteurs est effectué à travers toutes les catégories d'actifs et peut varier selon les équipes d'investissement. L'accent est mis sur un engagement proactif, axé sur les résultats, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques. Les engagements menés par l'équipe Global Stewardship sont conçus pour compléter ceux menés par les équipes d'investissement. Les initiatives d'engagement sont continuellement examinées, améliorées et surveillées pour s'assurer qu'elles intègrent les enjeux actuels et les points de vue en évolution sur les principaux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et les controverses liées à la durabilité. Pour orienter les engagements, l'équipe Global Stewardship crée une liste de priorités annuelle. La liste de priorité reflète les priorités thématiques et guide les efforts de vote et d'engagement ; elle comprend les questions environnementales, sociales et de gouvernance considérées comme essentielles en termes d'impacts négatifs potentiels.

Indice de référence désigné

Sans objet – Ce Fonds applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.

c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Caractéristiques environnementales/sociales

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR. Plus précisément, le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales par le biais de :

- **Restriction des émetteurs impliqués dans des activités controversées et ayant des comportements controversés.** Pour ce faire, on applique des critères d'investissement responsable fondés sur des normes de GSAM, en limitant les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux.

Les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action », sont également soumis à des restrictions.

- **Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption.** Le Fonds le fait en évaluant la mesure dans laquelle les émetteurs agissent conformément aux lois applicables et aux normes

internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Indicateurs

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds :

- Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion
- Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un « Appel à l'action » sur la liste du Groupe d'action financière
- Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Éléments contraignants

Les éléments contraignants du Fonds sont énumérés ci-dessous :

- Exclusions basées sur les critères d'investissement responsable fondés sur des normes.

Conformément à la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, le Fonds exclura les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, sans s'y limiter, le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux. Le respect des critères d'investissement responsable fondés sur des normes repose sur des seuils de revenus prédéfinis, comme indiqué dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, et s'appuie sur des données tierces. Pour connaître les seuils et les activités actuels, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion disponible sur le site Internet.

Le Fonds n'investira pas dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière, organisme mondial de surveillance du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, qui font l'objet d'un « Appel à l'action ».

d) Stratégie d'investissement

Pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds, le Fonds applique les principes suivants :

- Critères d'investissement responsable fondés sur des normes
- Approche d'intégration ESG
- Actionnariat actif

Critères d'investissement responsable fondés sur des normes

Le Fonds applique les critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion qui, comme stipulé dans la politique d'investissement responsable de la Société de gestion, limitent les investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et ayant un comportement controversé.

Pour les investissements souverains du Fonds attribuables à la stratégie d'investissement, chaque pays est examiné par le Comité ESG de la Société de gestion pour déterminer si des embargos sur les

armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou s'ils font l'objet d'un « Appel à l'action » sur la liste du Groupe d'action financière. Si le pays figure sur l'une ou l'autre des listes, il est placé sur la liste d'exclusion, ce qui entraîne une exclusion de l'univers de l'investissement.

Approche d'intégration ESG

Le Fonds intègre les informations sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ses investissements en appliquant l'approche de la Société de gestion en matière d'intégration ESG. La première étape vers l'intégration ESG consiste à identifier les risques et opportunités ESG importants. Deuxièmement, les risques et opportunités ESG importants sont évalués et exprimés au moyen d'un certain nombre de notations ESG. La dernière étape de l'intégration ESG consiste à intégrer cette analyse ESG dans la sélection des investissements et des titres des émetteurs.

Pour les émetteurs souverains, la plupart des facteurs ESG – de la qualité et de l'accès à l'éducation et aux soins de santé en passant par la stabilité politique et les sources d'énergie – ont tendance à être importants pour tous les pays du monde.

Actionnariat actif

L'Actionnariat actif fait référence au dialogue et à l'engagement avec les émetteurs et à l'exercice des droits de vote – c'est un outil utilisé par la Société de gestion pour encourager les émetteurs à adopter des comportements et des pratiques plus durables. L'engagement se produit de trois façons : l'engagement thématique, les dialogues ESG et l'engagement concernant les controverses.

L'engagement thématique se concentre sur différents thèmes qui ont un impact important sur la société, et où la Société de gestion estime que les efforts d'engagement peuvent apporter des changements bénéfiques. Les analystes et les gestionnaires de portefeuille entretiennent également des dialogues ascendants réguliers avec les émetteurs sur des sujets ESG qui, selon la Société de gestion, pourraient avoir un impact important sur leur valeur.

La Société de gestion a pour principe fondamental de privilégier l'inclusion par rapport à l'exclusion et applique donc une approche de désinvestissement fondée sur l'engagement, par le biais d'un engagement concernant les controverses. En cas de violation des éléments énumérés dans les critères d'investissement responsable fondés sur des normes, une évaluation est d'abord effectuée afin d'identifier la possibilité de s'engager auprès de l'émetteur en question pour remédier à la violation. Si l'engagement est jugé faisable, un processus d'engagement formel doit être lancé pour que l'émetteur reste admissible à l'investissement. Si l'engagement est jugé infructueux, l'émetteur sera réexaminé par la Société de gestion.

Afin de représenter efficacement les clients dans leur rôle de parties prenantes, dans la mesure du possible, le vote est également utilisé comme un outil pour encourager les émetteurs à changer pour le mieux et joue un rôle important dans la responsabilisation de l'émetteur.

En outre, l'engagement avec les souverains concernant les émissions obligataires (potentielles) est également mené pour mieux appréhender les risques et les opportunités d'investissement. Le Fonds préconise également des politiques et des lois qui soutiennent la durabilité et les droits des parties prenantes. Cela se fait principalement par l'intermédiaire d'un certain nombre d'organismes internationaux du secteur dont la Société de gestion est membre et par le biais de collaborations avec d'autres investisseurs.

Taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements

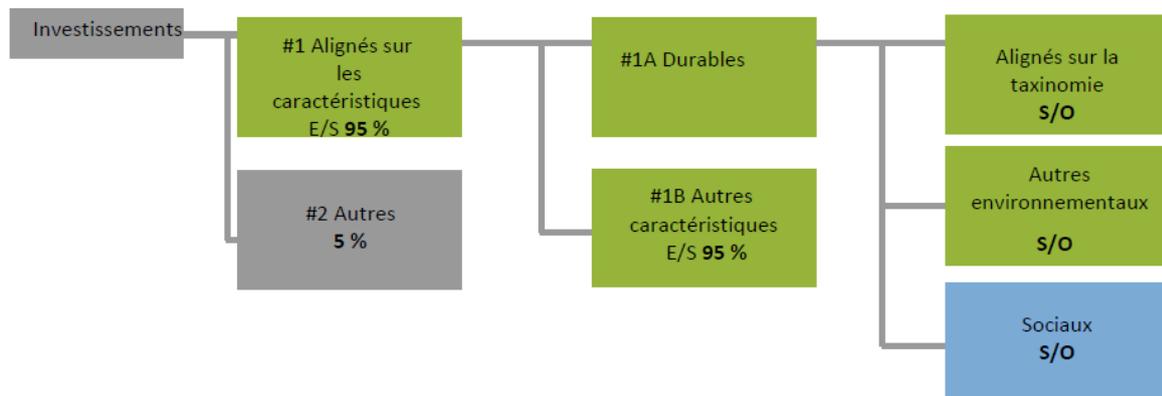
S/O - Avant l'application de la stratégie d'investissement, le Fonds n'a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements.

Bonne gouvernance

Le Fonds tire parti d'une approche exclusive pour identifier et évaluer les contrevenants aux normes mondiales et les émetteurs qui peuvent être engagés dans des pratiques de mauvaise gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Cette approche exclusive vise à identifier, examiner, évaluer et surveiller les entreprises qui sont signalées par des fournisseurs de données externes comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ou qui ne sont pas alignées sur ces principes, ainsi que les entreprises qui ont reçu des notes de controverse élevées (notamment des controverses importantes en matière de gouvernance, de droits du travail et de conformité fiscale). Après examen de ces données externes, les sociétés dont la Société de gestion estime qu'elles ont commis une violation grave et continue et/ou qu'elles ne respectent pas les pratiques de bonne gouvernance, avec des mesures correctives insuffisantes, seront exclues du Fonds. Cette liste d'entreprises sera revue sur une base semestrielle. La Société de Gestion peut ne pas être en mesure de vendre facilement les titres qu'il est prévu d'exclure du portefeuille lors de chaque examen semestriel (par exemple, en raison de problèmes de liquidité ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société de Gestion), mais elle cherchera à s'en séparer dès que possible de manière ordonnée et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

e) Proportion d'investissements



Investissements alignés sur la taxinomie

Le Fonds ne s'engage pas à effectuer des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la mesure minimale est de 0 %

Activités transitoires et habilitantes

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

Part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE

Le Fonds ne s'engage pas à effectuer des Investissements durables. Par conséquent, l'engagement minimum est de 0 %

Part minimale d'investissements durables ayant un objectif social

S/O - Cette question ne s'applique pas puisque le Fonds ne s'engage pas à effectuer des Investissements durables.

Investissements inclus dans « Autres »

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » peuvent inclure la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille/d'investissement et/ou des investissements dans des OPCVM et des OPC qui peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, mais qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds, ni ne sont qualifiés d'Investissements durables.

Le pourcentage indiqué est le pourcentage prévu qui peut être détenu dans ces instruments, mais le pourcentage réel peut varier ponctuellement.

Ces instruments financiers ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion utilise des systèmes pour surveiller le respect des éléments contraignants, comme indiqué dans les informations précontractuelles. Ces systèmes sont largement utilisés au sein de l'organisation, par exemple par les équipes d'investissement et la surveillance indépendante, pour surveiller de manière automatisée la conformité aux directives d'investissement avant et après les transactions.

Les contrôles automatisés permettent de surveiller le respect des éléments contraignants au niveau des titres et/ou des portefeuilles, tels que les pourcentages de concentration (par exemple, les engagements en faveur d'une proportion minimale d'investissements durables) et les exclusions (par exemple, la liste de restrictions à l'échelle de l'entreprise).

Le processus de surveillance donne lieu aux responsabilités suivantes :

1. Les équipes d'investissement ont la responsabilité première de veiller au respect continu des éléments contraignants (avant et après la transaction).
2. Une supervision indépendante a la responsabilité de surveiller le respect des éléments contraignants et analysera et signalera toute violation potentielle aux équipes d'investissement. Selon la nature de la violation, il peut être nécessaire d'impliquer d'autres départements, tels que la Conformité et la Gestion des risques opérationnels, dans la résolution d'une violation.
3. La fonction Conformité a la responsabilité de fournir, le cas échéant, des conseils sur la résolution des violations relatives aux éléments contraignants. La politique interne de la Société de gestion en matière de correction des incidents sera appliquée pour la résolution d'une violation.

g) Méthodes

Les méthodes suivantes sont utilisées pour mesurer comment les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier sont respectées.

Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un Appel à l'action sur la liste du Groupe d'action financière

Le nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou faisant l'objet d'un Appel d'action sur la liste du Groupe d'action financière (GAFI), est applicable aux émetteurs souverains et dérivé des critères d'investissement responsable fondés sur des normes, reflétant les points de vue et les convictions de la Société de gestion. Selon le GAFI, les juridictions à haut risque (c'est-à-dire les émetteurs faisant l'objet d'un « Appel à l'action ») présentent d'importantes lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre

le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour les juridictions à haut risque, le GAFI invite les membres à appliquer une diligence raisonnable renforcée. La Société de gestion applique des processus de sélection basés sur l'émetteur pour mesurer si les caractéristiques ou les objectifs ont été atteints.

Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion

La liste d'exclusion est constituée d'émetteurs qui ne respectent pas les seuils de revenu prédéfinis des critères d'investissement responsable fondés sur des normes de la Société de gestion. Ces critères s'appliquent à tous les types de stratégies et reflètent les lois, les valeurs et les normes internationalement reconnues. Les entreprises sont exclues lorsque la gérance est peu susceptible de modifier la conduite ou l'implication d'un émetteur dans des activités commerciales spécifiques et/ou lorsque les controverses sont jugées trop élevées. La Société de gestion applique des processus de sélection basés sur l'émetteur pour mesurer si les caractéristiques ou les objectifs ont été atteints.

Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies

La Société de gestion s'attend à ce que les émetteurs dans lesquels elle investit agissent conformément aux lois pertinentes et aux normes internationalement reconnues : les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'adhésion est attendue dans les domaines de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la prévention de la corruption. La Société de gestion applique des processus de sélection basés sur l'émetteur pour mesurer si les caractéristiques ou les objectifs ont été atteints.

h) Sources et traitement des données

Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un Appel à l'action sur la liste du Groupe d'action financière

Afin de faciliter l'analyse ESG, d'obtenir des recherches approfondies, des évaluations et des analyses des pratiques commerciales liées aux ESG sur un certain nombre de marchés développés et émergents, la Société de gestion exploite des sources de données externes, notamment :

- Sustainalytics
- Informations publiques accessibles via les sites Internet des Nations Unies
- Informations publiques accessibles via le site Internet FATF-GAFI.ORG (www.fatf-gafi.org).

Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion

Afin de faciliter l'analyse ESG, d'obtenir des recherches approfondies, des évaluations et des analyses des pratiques commerciales liées aux ESG sur un certain nombre de marchés développés et émergents, la Société de gestion exploite des sources de données externes, notamment :

- Sustainalytics
- Informations publiques accessibles via les sites Internet des Nations Unies
- Informations publiques accessibles via le site Internet FATF-GAFI.ORG (www.fatf-gafi.org).

Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies

Afin de faciliter l'analyse ESG, d'obtenir des recherches approfondies, des évaluations et des analyses des pratiques commerciales liées aux ESG sur un certain nombre de marchés développés et émergents, la Société de gestion exploite des sources de données externes, notamment :

- Sustainalytics

i) Limites aux méthodes et aux données

Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un Appel à l'action sur la liste du Groupe d'action financière

Les limites des données comprennent la nature rétrospective et un décalage dans le temps des données, ce qui implique que les données disponibles à un moment donné ne reflètent pas les dernières informations disponibles. D'autres limites reconnues par la Société de gestion incluent la dépendance exclusive à des sources de données tierces et le risque potentiel d'obtention de données erronées, et que les indicateurs identifiés ne reflètent pas parfaitement les caractéristiques ou les objectifs recherchés. En raison des limites identifiées, la Société de gestion a pris soin de sélectionner soigneusement les fournisseurs de données ayant des références fiables, qui sont largement reconnus dans l'industrie pour leur expertise et leur crédibilité. En outre, plusieurs sources de données sont utilisées, le cas échéant, pour limiter la dépendance à un seul fournisseur de données. La Société de gestion procède également à une analyse interne de la qualité et de la couverture des données et applique un cadre de gouvernance des données, composé d'une multitude d'intervenants.

Nombre d'émetteurs exclus de l'univers de l'investissement selon la liste d'exclusion

Les limites des données comprennent la nature rétrospective et un décalage dans le temps des données, ce qui implique que les données disponibles à un moment donné ne reflètent pas les dernières informations disponibles. D'autres limites reconnues par la Société de gestion incluent la dépendance exclusive à des sources de données tierces et le risque potentiel d'obtention de données erronées, et que les indicateurs identifiés ne reflètent pas parfaitement les caractéristiques ou les objectifs recherchés. En raison des limites identifiées, la Société de gestion a pris soin de sélectionner soigneusement les fournisseurs de données ayant des références fiables, qui sont largement reconnus dans l'industrie pour leur expertise et leur crédibilité. En outre, plusieurs sources de données sont utilisées, le cas échéant, pour limiter la dépendance à un seul fournisseur de données. La Société de gestion procède également à une analyse interne de la qualité et de la couverture des données et applique un cadre de gouvernance des données, composé d'une multitude d'intervenants.

Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies

Les limites des données comprennent la nature rétrospective et un décalage dans le temps des données, ce qui implique que les données disponibles à un moment donné ne reflètent pas les dernières informations disponibles. D'autres limites reconnues par la Société de gestion incluent la dépendance exclusive à des sources de données tierces et le risque potentiel d'obtention de données

erronées, et que les indicateurs identifiés ne reflètent pas parfaitement les caractéristiques ou les objectifs recherchés. En raison des limites identifiées, la Société de gestion a pris soin de sélectionner soigneusement les fournisseurs de données ayant des références fiables, qui sont largement reconnus dans l'industrie pour leur expertise et leur crédibilité. En outre, plusieurs sources de données sont utilisées, le cas échéant, pour limiter la dépendance à un seul fournisseur de données. La Société de gestion procède également à une analyse interne de la qualité et de la couverture des données et applique un cadre de gouvernance des données, composé d'une multitude d'intervenants.

j) Diligence raisonnable

Étant donné la conviction que les facteurs ESG peuvent influencer sur le rendement et le profil de risque des investissements, la Société de gestion cherche à comprendre l'impact des risques liés aux enjeux ESG. Le Cadre d'investissement responsable, en particulier les critères de restriction, l'intégration ESG et l'engagement et le vote (gérance), est appliqué à tous les émetteurs dans le cadre du processus de diligence raisonnable. Les Critères de restriction appliquent une approche basée sur des normes, limitant les investissements impliqués dans des activités controversées. L'intégration ESG dans le contexte du cadre d'investissement responsable implique l'évaluation systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance afin d'améliorer la prise de décision en matière d'investissement et les rendements ajustés sur le risque à long terme. Cela se fait de manière cohérente et vérifiable, afin de s'assurer que les facteurs ESG ou de durabilité liés à un investissement ou à une proposition d'investissement sont suffisamment compris ou reconnus, et implique une surveillance continue de l'investissement. Dans la mesure du possible, ces risques sont également traités dans le cadre de l'engagement et du vote, dans le but de réduire leur impact financier potentiel et leur impact négatif sur la société dans son ensemble. L'intégration et la gestion des risques et des opportunités de durabilité par le biais de la diligence raisonnable relèvent principalement de la responsabilité des équipes d'investissement (première ligne). Le service de gestion des risques (deuxième ligne) a la responsabilité de gérer les risques de durabilité identifiés par le biais de la supervision, de l'engagement avec la première ligne lorsque les niveaux de risque de durabilité dépassent la propension au risque de l'entreprise et/ou que des indicateurs spécifiques dépassent leurs seuils prédéfinis. La Société de gestion utilise également des systèmes de surveillance internes pour vérifier la position de l'émetteur par rapport aux principes directeurs conçus pour garantir la conformité aux indicateurs de durabilité.

k) Politiques d'engagement

L'évaluation et la promotion d'une gérance efficace avec les entreprises et les émetteurs représentés dans les portefeuilles que nous gérons au nom de nos clients investisseurs est un élément clé de notre processus d'investissement. L'engagement auprès des sociétés en portefeuille et des émetteurs est effectué à travers toutes les catégories d'actifs et peut varier selon les équipes d'investissement. Conformément à notre approche intégrée de la gérance et de l'investissement, nous avons mis en place un effort d'engagement mondial solide qui associe la vision de notre équipe Global Stewardship à l'expertise de nos équipes d'investissement. Nous nous concentrons sur un engagement proactif axé sur les résultats, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques. Les engagements menés par notre équipe Global Stewardship sont conçus pour compléter ceux menés par nos équipes d'investissement. Nos initiatives d'engagement sont continuellement examinées, améliorées et surveillées pour s'assurer qu'elles intègrent les enjeux actuels et les points de vue en évolution sur les principaux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et les controverses liées à la durabilité. Pour orienter nos engagements, notre équipe Global Stewardship crée une liste de priorités annuelle. Notre liste de priorités reflète nos priorités thématiques et guide nos efforts de vote et d'engagement et inclura les questions environnementales, sociales et de gouvernance que nous

considérons comme essentielles en termes d'impacts négatifs potentiels. Nous avons publié une politique d'engagement conformément aux exigences de la directive (UE) 2017/828 et de ses mesures de mise en oeuvre (directive sur les droits des actionnaires II), qui fournit des détails supplémentaires sur notre approche d'engagement.

I) Indice de référence désigné

Sans objet – Ce Fonds applique une gestion active et n'a donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par NN Insurance Belgium SA/NV au mieux de ses possibilités. A cet effet, NN est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.